

Cinquième révision de l'AI : priorité à la réinsertion professionnelle

Comment trouver une bonne place lorsque l'on souffre d'un handicap ? Des conditions de travail très exigeantes, le manque de souplesse des horaires, l'ignorance, parfois une formation mal adaptée, sont autant de freins à l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap. La cinquième révision de l'assurance invalidité attaque ces problèmes de front et propose quelques solutions : détection précoce des difficultés pouvant mener à un handicap, maintien en emploi, amélioration de la formation et de l'aide à la réinsertion professionnelle. Un pas dans la bonne direction.

Près de 250'000 personnes bénéficient actuellement d'une rente d'invalidité. La part des personnes handicapées psychiques augmente sensiblement depuis plusieurs années. Elle se situe aux environs du tiers. Cela pose des problèmes nouveaux en matière d'intégration professionnelle. Si certains progrès ont été réalisés dans l'accessibilité des bâtiments et les mesures techniques, permettant à des personnes avec handicap physique d'exercer leur profession, en revanche, tout reste encore à faire pour aider les personnes atteintes dans leur santé psychique à retrouver une place dans le monde du travail.

L'élément le plus important : la détection précoce. Il ne faut pas attendre qu'une personne se soit enfoncée pour lui venir en aide. Lorsque l'on reste longtemps sans occupation, on perd ses repères et ses liens sociaux. On a alors plus de peine à reprendre le travail. Une personne, régulièrement absente pour maladie, doit trouver un appui auprès d'un Centre de détection précoce et de suivi (DPS). Le DPS lui fournit aide et conseils, discute avec l'employeur d'un éventuel changement de poste ou d'un aménagement de son temps de travail. La priorité est donnée au maintien en emploi. Si cela n'est pas possible, une nouvelle formation est envisagée.

Un bon métier améliore, certes, les chances de s'insérer professionnellement, mais ce n'est pas suffisant. Le marché du travail est très tendu. Les places manquent. Il faut donc y ajouter des mesures incitatives pour les entreprises, afin qu'elles engagent davantage de personnes handicapées. Quelques idées ont été proposées : information, prise en charge des risques liés à la maladie pendant la période de réintégration, déductions fiscales, etc. Dans ce domaine, nous sommes encore très loin de nos voisins. La France, l'Italie, l'Espagne et la Grèce, entre autres, connaissent des systèmes de quotas. Depuis 1987, en France, chaque entreprise de plus de 20 employés doit engager au moins 6% de personnes avec handicap. Si elle ne peut le faire, elle verse une somme, en compensation, à un fonds en faveur de la réinsertion professionnelle des personnes handicapées.

Le véritable enjeu de la 5^{ème} révision est là : si l'on veut que tous ceux et celles qui le peuvent participent à la vie active, il faudra trouver, ou créer, les places adaptées nécessaires.

Gisèle Ory
10 mars 2005
Article paru dans Pages Romandes